

Procès-verbal — Assemblée générale annuelle 2022

11 h 00 Remise des trophées de production et dévoilement des gagnants de la Coupe Brown Swiss

12 h 00 Assemblée générale annuelle 2022

1. Ouverture de l'assemblée par le président

L'assemblée débute à 13 h 05. M. Dave Labrie, président, souhaite la bienvenue à tous les membres et partenaires présents.

Il mentionne que seules les personnes qui ont pris leur droit de vote peuvent proposer et appuyer lors de l'AGA. Il remercie le Ciq qui est partenaire du brunch.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation

Mme Josée Charron, vice-présidente, fait la lecture de l'avis de convocation contenu à la page 3 du rapport annuel 2022.

M. Étienne Goulet, appuyé par M. Étienne Boivin-Côté, propose l'adoption de l'avis de convocation.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour contenu à la page 3 du rapport annuel 2022.

Aucun point ajouté.

M. Mickael Daigle, appuyé par Mme Isabelle Dupré, propose l'adoption de l'ordre du jour.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 décembre 2021

Le contenu du procès-verbal se trouve aux pages 4 à 10 du rapport annuel 2022.

M. Dave Rousseau, appuyé par Mme Cynthia Fillion, propose l'adoption du procès-verbal du 2 décembre 2021.

5. Rapport du président

M. Dave Labrie, président, effectue la lecture de son rapport. Le rapport est contenu à la page 11 du rapport annuel 2022.

6. Rapport d'activités du conseiller technique

M. Serge Bilodeau, conseiller technique, présente son rapport et les activités de l'année. Le rapport est contenu à la page 12 du rapport annuel 2022.

- Administration :
4 jours de bureau, suivi administratif, rencontre avec les administrateurs et suivi.
- Service aux membres :
Réception de demandes de suggestions d'accouplement, support pour des éleveurs qui cherchent à acheter ou qui ont des animaux à vendre, service aux membres (suivi et aide au niveau des enregistrements). Classification ; le Ciq est ouvert au génotypage si la valeur parentale est supérieure à 2000 IPVG. Une belle ouverture au niveau des centres d'insémination.
- Promotion : Il y a l'Info-brune et la Coupe Brown Swiss avec plus de 60 animaux inscrits. Le concours Passion Brown Swiss n'a pas eu lieu en 2022 par manque de candidature.
- Amélioration de la race : développement avec le marché. Il y a des gains génétiques pour la conformation et la production. Il remercie les partenaires de la génétique pour la disponibilité des taureaux et du choix offert.

7. Présentation des états financiers au 30 septembre 2022

Mme Josée Charron effectue la lecture et explique les états financiers au 30 septembre 2022. Les états financiers sont contenus aux pages 13 à 18 du rapport annuel 2022.

Parmi les événements, on inclut le pique-nique ainsi que la Coupe Brown Swiss.

L'année financière se termine avec une perte de 7 477 \$.

Mme Cynthia Fillion, appuyée par Mme Chantale Leclerc, propose l'adoption des états financiers au 30 septembre 2022.

8. Nomination de l'expert-comptable pour 2022/2023

M. Étienne Boivin Côté, appuyé par M. Maxime Castonguay, propose de nommer le service de fiscalité de SCF Chaudière-Appalaches à titre d'expert-comptable pour l'exercice 2022-2023.

9. Changements aux règlements généraux

On fait la lecture et explique les changements proposés aux règlements généraux.

Proposition de modifications aux règlements généraux du Club Brown Swiss du Québec

Légende : **modifications suggérées**

	Version actuelle		Version proposée
7	<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION : Le Conseil d'administration est formé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un administrateur élu pour chaque territoire électoral et d'un administrateur relève, tel que défini à l'article 7.6. 	7	<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION : Le Conseil d'administration est formé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De deux administrateurs élus pour chaque territoire électoral (poste 1 et poste 2) et d'un administrateur relève, tel que défini à l'article 7.6.
7,2	<p>MANDAT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les territoires électoraux sont définis et identifiés à l'article 7.6. Les administrateurs des territoires numérotés impairs sont en élection les années impaires et ceux des territoires numérotés pairs sont en élection les années paires. L'administrateur Relève sera en élection les années paires. 	7,2	<p>MANDAT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les territoires électoraux sont définis et identifiés à l'article 7.6. Les administrateurs de poste 1 de chaque territoire sont en élection les années impaires et ceux de poste 2 sont en élection les années paires. L'administrateur Relève sera en élection les années paires.
7,6	<p>LES TERRITOIRES ÉLECTORAUX :</p> <p><u>Territoire n° 1 :</u> Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine</p> <p><u>Territoire n° 2 :</u> Chaudière-Appalaches</p> <p><u>Territoire n° 3 :</u> Centre-du-Québec</p> <p><u>Territoire n° 4 :</u> Estrie</p> <p><u>Territoire n° 5 :</u> Montérégie</p> <p><u>Territoire n° 6 :</u> Rive-Nord, Outaouais et Québec</p> <p><u>Territoire n° 7 :</u> Saguenay-Lac-Saint-Jean/Abitibi-Témiscamingue</p> <p><u>Administrateur Relève :</u> Avoir moins de 30 ans au moment de l'élection</p>	7,6	<p>LES TERRITOIRES ÉLECTORAUX :</p> <p><u>Territoire n° 1 :</u> Bellechasse/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine/Saguenay-Lac-Saint-Jean</p> <p><u>Territoire n° 2 :</u> Centre-du-Québec/Chaudière-Appalaches/Beauce/Estrie</p> <p><u>Territoire n° 3 :</u> Montérégie/Rive-Nord/Outaouais/Québec/Abitibi-Témiscamingue</p> <p><u>Administrateur Relève :</u> Avoir moins de 30 ans au moment de l'élection</p>
7,8	<p>RÉUNION</p> <p>Le quorum des assemblées du conseil d'administration est de 50 % des membres plus un (5 sur 8 administrateurs incluant l'administrateur Relève)</p>	7,8	<p>RÉUNION</p> <p>Le quorum des assemblées du Conseil d'administration est de 50 % des membres plus un (4 sur 7 administrateurs incluant l'administrateur Relève)</p>

7,1 2	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; Le Conseil d'administration est formé : <ul style="list-style-type: none"> • D'un président... • D'un vice-président... • D'un 2^e vice-président... • D'un secrétaire-trésorier... • Des cinq autres administrateurs élus. 	7,1 2	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; Le Conseil d'administration est formé : <ul style="list-style-type: none"> • D'un président... • D'un vice-président... • D'un 2^e vice-président... • D'un secrétaire-trésorier... • Des quatre autres administrateurs élus.
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Chantale Leclerc propose les changements aux règlements généraux et M. Étienne Goulet appuie.

Accepté à l'unanimité

10. Élection des administrateurs pour 2021-2022

M. Maxime Castonguay propose, appuyé par Mme Isabelle Dupré, l'ouverture des élections. Une proposition est demandée pour l'ouverture des élections 2021, pour élire un président d'élection, un scrutateur et un secrétaire d'élection.

M. Maxime Castonguay, appuyée par M. Étienne Boivin-Côté, propose l'ouverture des élections 2021.

Acceptée à l'unanimité

Étienne Boivin Côté propose Ghislain Bellet (Juge) comme scrutateur. Étienne Goulet appuie.

Mme Josée Charron, appuyée par M. Étienne Boivin-Côté, propose M. Jean-François Morin, comme président d'élection, M. Ghislain Bellet, comme scrutateur et Mme Patricia Normandin, comme secrétaire.

Acceptée à l'unanimité

Mme Ariane Maltais propose l'ouverture des mises en candidatures. Mme Isabelle Dupré appuie.

Acceptée à l'unanimité

Le président d'élection lit les procédures d'élection.

Régions en élection pour l'AGA 2022 :

Territoire 2 — Chaudière-Appalaches

Aucun bulletin reçu, on demande des propositions de candidature.

Mme Josée Charron propose M. Étienne Goulet et M. Sylvain Boulanger appuie. Aucune autre proposition. M. Étienne Goulet refuse.

On redemande des propositions de candidature. Mme Chantal Leclerc propose Mme Cynthia Fillion, Mme Ariane Maltais appuie. Cynthia Fillion accepte ; elle est élue par acclamation.

Territoire 4 — Estrie

Aucun bulletin reçu, on demande des propositions de candidature.

M. Étienne Boivin Côté propose M. Sylvain Boulanger, M. Roger Vannod appuie. Aucune autre proposition ; M. Sylvain Boulanger accepte. Il est élu par acclamation.

Territoire 6 — Rive-Nord/Outaouais/Québec

Aucun bulletin reçu, on demande des propositions de candidature.

M. Étienne Boivin Côté propose Mme Chantal Leclerc, Mme Cynthia Fillion appuie. Aucune autre proposition. Mme Chantal Leclerc refuse.

On redemande des propositions de candidature. Mme Josée Charron propose Mme Isabelle Dupré, M. Roger Vannod appuie. Aucune autre proposition. Mme Isabelle Dupré accepte. Elle est élue par acclamation.

Administrateur Relève

Aucun bulletin reçu, on demande des propositions de candidature.

Étienne Goulet propose Mme Arianne Maltais, M. Roger Vannod appuie. Aucune autre proposition. Mme Arianne Maltais accepte. Elle est élue par acclamation.

Les administrateurs se retirent de 13 h 46 à 14 h 02 Conseil d'administration (élection de l'exécutif)

Les administrateurs élisent comme président, M. Dave Labrie, comme 1^{re} vice-présidente, Mme Josée Charron et comme 2^e vice-président M. Étienne Boivin Côté.

Mme Chantal Leclerc, appuyée par M. Maxime Castonguay, propose la fermeture des élections. Adopté à l'unanimité.

11. Période de résolution

1 résolution présentée

RÉSOLUTION 1 : Taches blanches OCS

- Considérant que de plus en plus de sujets de lignées pures démontrent un pelage avec des taches blanches ;
- Considérant qu'une tache blanche « OCS » doit être enregistrée dans le livre généalogique sans affecter la pureté d'un animal ;
- Considérant que plusieurs éleveurs omettent de fournir une telle information ;
- Considérant que le mode de transmission n'est pas clairement défini.

Il est proposé de demander à Brown Swiss Canada et Lactanet que, lors de la classification ou du contrôle laitier, l'information OCS soit ajoutée à l'animal.

Proposée par M. Mickael Daigle et appuyée par Mme Isabelle Dupré.

Une discussion s'en suit ; on se questionne sur la méthode pour procéder. M. Serge Bilodeau mentionne que les sujets doivent être identifiés, peu importe l'âge de l'animal ou peu importe s'il est classifié ou non. L'identification est plus facile avec la classification ou le contrôle laitier vu que les tâches se démarquent avec l'âge. On mentionne que c'est à titre informatif afin de savoir le pourcentage de la race qui des tâches.

On demande une modification pour ajouter la partie suivante : « Et qu'un suivi statistique annuel soit fait ». M. Sylvain Boulanger propose la modification, M. Mickael Daigle appuie.

La modification est acceptée à l'unanimité.

M. Sylvain Boulanger propose la résolution modifiée, M. Mickael Daigle appuie.

La résolution modifiée est acceptée à l'unanimité.

12. Parole à nos invités

12.1 Ciq

M. Jean-François Morin, président du Ciq, remercie le Club pour sa collaboration. Il remercie également Serge pour la synergie entre les deux entités. L'équipe terrain est un actif important pour les entreprises et pour améliorer les troupeaux. Le Ciq aura 75 ans en 2023 ; des activités dynamiques et l'innovation seront à l'honneur cette année. Il souligne l'initiative du Club Brown Swiss avec sa Coupe Brown Swiss. Cette collaboration ne peut qu'être bénéfique pour les partenaires.

12.2 Lactanet

M. Roland Lambert, de Lactanet, fait une présentation dans laquelle il nous résume les trois premières années de Lactanet ainsi que l'avenir de leurs produits et services. Il présente également les normes de publication des lactations ainsi que les changements importants aux lactations publiables qui sont à venir.

12.3 Brown Swiss & Braunvieh Canada

M. Dave Rousseau, président, fait son rapport. Il mentionne que le mondial de Brown Swiss a eu lieu à Madison et que 250 personnes étaient présentes pour le congrès. Il mentionne qu'il n'y a pas eu de jugement Brown Swiss en 2022 et que c'est dommage pour la race. L'AGA nationale aura lieu en virtuel pour réduire les coûts. Il souhaite une bonne participation afin de montrer l'intérêt pour la race. Il indique que le niveau des enregistrements est en grosse diminution et qu'il faut prévoir une diminution du profit relié aux enregistrements pour l'année 2023. M. Rousseau mentionne qu'un calendrier devait se faire pour l'année 2023 ; malheureusement, par manque de participation des membres, le projet n'a pu être réalisé.

12.4 CQRL

Mme Josée Charron lit le rapport du CQRL qui se trouve à la page 25 du rapport annuel. Elle fait un court résumé de l'année passée, indique les valeurs ajoutées du CQRL et explique le nouveau modèle organisationnel. Beaucoup de travail a été fait dans la dernière année et beaucoup d'autres sont à venir.



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle
Jeudi 1^{er} décembre 2022
Érablière du Cap, St-Nicolas

13. Divers

Rien à ajouter au divers.

14. Levée de l'assemblée

Mme Chantal Leclerc, appuyée par M. Étienne Boivin Côté, propose la levée de l'assemblée à 14 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dave Labrie
Président
Club Brown Swiss du Québec

Patricia Normandin
Secrétaire de la rencontre
Club Brown Swiss du Québec